



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : La CGT Educ'Action mène le combat !

Édito

Depuis janvier 2019, 131 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon.

Au travail, 80% des femmes disent être victimes de sexisme, 20% de harcèlement sexuel et 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail.

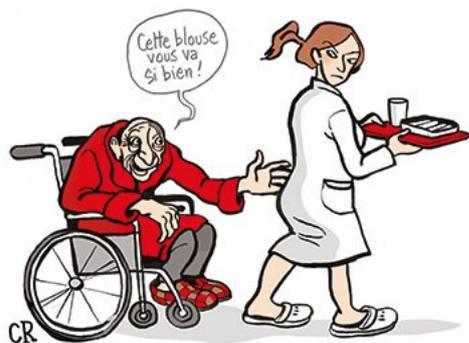
Le 25 novembre de cette année aura lieu la 20ème journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Ce jour-là, le gouvernement communiquera les résultats du Grenelle contre les violences conjugales mais les premières pistes annoncées, comme le budget, sont déjà bien en dessous de ce qu'exige la situation.

Parce que la CGT sait à quel point la violence vulnérabilise les femmes, les contraint parfois à quitter leur travail pour s'éloigner de l'agresseur, impacte leur santé physique et morale, les met dans une situation de précarité, déstabilise la cellule familiale... elle travaille à démontrer que la violence dans le cadre du travail n'est pas marginale et doit être prise en compte. La CGT a obtenu en juin dernier une norme internationale dans le cadre de l'OIT pour enjoindre les États à adopter « *des mesures de protection des victimes dans le cadre de leur activité professionnelle* ».

Dans l'Éducation nationale, aussi, les situations de violences sexistes et sexuelles existent. C'est pourquoi, la CGT Educ'Action lance une grande enquête nationale avec un triple objectif : sensibiliser les salarié-es et les représentant-es des salarié-es, dégager des pistes d'action à partir de l'état des lieux, imposer la mise en place de mesures concrètes. Elle s'adresse à l'ensemble des salarié-es de l'Éducation Nationale, femmes et hommes et a été envoyée via une infolettre sur les boites mail professionnelles. Les résultats seront communiqués début mars.

Enfin, le projet de réforme des retraites en cours, va avoir comme conséquence d'appauvrir considérablement les femmes. L'effet direct sera d'aggraver leur dépendance à leur conjoint et donc de les fragiliser face aux violences. **Le 5 décembre**, premier jour d'un mouvement de grève d'ampleur sera aussi un jour de refus de ces inégalités entre femmes et hommes qui les vulnérabilisent face aux violences.

La CGT Educ'Action appelle à se mobiliser ce samedi 23 novembre, dans la rue contre les violences faites aux femmes, pour de véritables moyens contre les violences conjugales et en finir avec les féminicides !
La CGT Educ'Action appelle à poursuivre cette mobilisation dès le 5 décembre pour une réelle justice pour toutes les femmes.



**CECI N'EST PAS UNE GENTILLESSE:
C'EST UNE AGRESSION SEXUELLE.**

**VIOLENCES
SEXISTES
SEXUELLES**

23 NOV / 31 JAN

TOUTES ET TOUS

**PRENONS LA
PAROLE !**

**GRANDE
CONSULTATION
NATIONALE**

**la cgt
ÉDUC'
ACTION**

Consultez, complétez et diffusez notre questionnaire anonyme sur les violences sexistes et sexuelles

www.cgteduc.fr

Retrouvez dans votre boîte mail académique le lien dans notre message du 18 novembre 2019

Tant de haine...

« Deux millions de femmes battues en France, cela fait deux millions d'hommes cogneurs parmi nous » (Le Dœuff). Des types normaux, ouvriers, cadres, fonctionnaires : la police patriarcale recrute large parmi les anciens petits garçons éduqués comme des enfants soldats.

Tous les hommes ne sont pas violents mais tous bénéficient de la violence de ceux qui le sont : rapports sexuels faciles (forcés, payants si besoin), services domestiques gratuits, loisirs extras, meilleurs emplois et salaires. La violence des hommes est un outil disciplinaire parmi d'autres pour maintenir les femmes à leur place : du conditionnement social fait d'interdits et d'obstacles, de mythes socio-culturels aux lois qui excluent de l'instruction, cantonnent dans des filières étriquées, organisent la dépendance financière et la domination. Presque toutes les survivantes parlent mais leur parole est noyée par un vacarme de commentaires assourdissants qui se substituent à leur réalité.

1 à 3 femmes sur 10 sont violées au moins une fois dans leur vie (la première en moyenne à 9 ans), agressées, harcelées, humiliées en famille, au travail, dans la rue où les corps d'autres femmes sont exposés comme des objets sur les pubs et où les manchettes de journaux s'amuse de ce que l'une d'elles ait été décapitée, égorgée, brûlée vive par le bourreau qui partageait sa vie jusqu'à ce qu'elle le quitte, ou qu'elle essaie. Les femmes apprennent par leur propre souffrance ou par l'exemple de celle des autres qu'un homme peut leur faire ce qu'il veut sans que grand monde y trouve à redire.

Violences sexistes et sexuelles : de quoi parle-t-on et que dit la loi ?

Comportement	Définition
Exprimer poliment dans un contexte adapté son envie de connaître une personne ou de la revoir, et respecter son éventuel refus	Séduction
Faire des blagues sur les blondes	Sexisme
Faire un commentaire sur le physique ou la tenue d'une personne qui n'a rien demandé ou qu'on ne connaît pas	Sexisme
Tenir des propos salaces	Harcèlement sexuel
Faire des commentaires sur les fesses ou les seins d'une personne qui n'a rien demandé	Harcèlement sexuel
Insister après un refus ou une absence de réponse	Harcèlement sexuel
Afficher des images à caractère pornographique sur son lieu de travail	Harcèlement sexuel
Envoyer des SMS ou mails sexuels à une personne qui n'a pas consenti à ce « jeu »	Harcèlement sexuel
User de sa position pour obtenir un acte de nature sexuelle	Harcèlement sexuel
Menacer une personne pour qu'elle accepte des avances	Harcèlement sexuel
Toucher/pincer les fesses/les seins en dehors d'un rapport mutuellement consenti	Agression sexuelle
Embrasser une personne par surprise ou contre son gré	Agression sexuelle
Plaquer une femme contre un mur en dehors de tout rapport consenti et mutuel	Agression sexuelle
Forcer une personne à effectuer une fellation	Viol
Introduire un objet dans l'anus ou le vagin d'une personne de force	Viol

Pour paraphraser Dworkin, il est à peine croyable qu'elles n'aient pas pris les armes en masse pour se défendre depuis le temps. Certaines le font : env. 230 000 femmes subissent des sévices « conjugaux » chaque année en France ; 130 en meurent ; mais une quinzaine de guerrières tuent leurs bourreaux avant qu'ils ne les tuent.

Mort au patriarcat.

Références :

Christine Delphy, Diana Leonard, *L'Exploitation domestique*, 2019.

Andrea Dworkin, *Souvenez-vous, résistez, ne cédez pas. Anthologie*, 2015.

Michèle Le Dœuff, *Le Sexe du savoir*, 1998.

Patrizia Romito, *Un Silence de mortes. La violence masculine occultée*, 2005.

« Grenelle des violences conjugales » : le gouvernement cherche-t-il vraiment à enrayer les violences ?

Le 25 novembre, le gouvernement a choisi de communiquer les résultats du Grenelle contre les violences conjugales lancé le 3 septembre dernier. L'objectif de ce Grenelle, établi quelques semaines après des mobilisations dénonçant des féminicides (assassinat de femmes parce que femmes), est de proposer des mesures contre les violences. Les 11 groupes de travail ont commencé à rendre leurs propositions, celles-ci sont concentrées sur : l'amélioration de l'accueil des commissariats ; des places d'hébergement supplémentaires ; le renforcement du 3919 (numéro d'assistance), de la loi et de la formation des professionnel·les ; la réquisition des armes des conjoints ; « faciliter » les autorisations d'absence au travail ; créer un « brevet contre les violences » à l'école... et paraissent encore bien maigres au regard du fléau. L'absence d'un budget conséquent -moins de 100 millions d'euros- caractérise davantage un enfumage de la part du gouvernement que des actes réels. La question des féminicides est trop grave pour se régler par des campagnes de communication.



Un autre constat : si des organisations féministes ont été conviées à ce Grenelle, aucun syndicat ne l'a été. Pourtant, les violences conjugales ont des conséquences bien réelles pour les travailleuses dans le monde du travail. Bien souvent, pour échapper à leur conjoint violent, elles sont contraintes à la démission ou au licenciement. Dans l'Éducation Nationale, si l'on se réfère aux statistiques nationales sur les vio-

lences, ce sont 77 000 collègues qui sont victimes ou ont été victimes de violences conjugales (une femme sur 10 aura connu des violences conjugales). Pour garantir l'indépendance économique des femmes et leur permettre d'échapper aux phénomènes d'emprise, il est indispensable de sécuriser leur travail.

C'est ce que prévoit la norme internationale reconnaissant les violences sexistes et sexuelles au travail, gagnée par la CGT alliée à d'autres syndicats, à l'OIT (voir article page 2). Alors que le gouvernement a annoncé la ratification de cette norme, la CGT exige les applications suivantes contre les violences :



- des congés pour les victimes. La CGT revendique 10 jours de congés payés ;
- des aménagements du travail. La CGT propose, à l'instar de ce qui existe en Espagne, un droit à la mobilité géographique, fonctionnelle et à des modifications d'horaires, à la demande des victimes ;
- l'interdiction des licenciements des femmes victimes et l'allongement des délais de prescription des licenciements abusifs.

Pour la CGT, enrayer le phénomène social scandaleux des violences conjugales, nécessite de :

- débloquer des moyens éminents financiers et humains pour assurer une formation de tou·tes les professionnel·les et un accueil des victimes dans tous les commissariats ou gendarmeries, dans les structures de soins, services de médecine légale et services sociaux ;
- adopter une loi globale sécurisant le travail des victimes, leur garantissant ainsi qu'à leurs enfants un accompagnement social et sanitaire gratuit, un traitement judiciaire rapide de leurs plaintes et un éloignement immédiat de l'agresseur.

Norme OIT : une victoire syndicale historique !

La confédération syndicale internationale (CSI) à laquelle la CGT est adhérente, a lancé la bataille contre les violences sexistes et sexuelles en construisant une plateforme de revendications exigeante: inverser la charge de la preuve, obtenir une formation généralisée sur ces questions de violence, identifier et spécifier les violences fondées sur le genre qui sont au cœur des rapports de domination.

Il aura fallu quatre années pour parvenir à inscrire ces revendications à l'ordre du jour du Bureau de l'OIT (Organisation International du Travail) plus deux années pour convaincre les gouvernements de la nécessité d'adopter une convention sur le sujet.

Après avoir livré une bataille énergique contre les employeurs contestataires, un texte pour lutter contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail a finalement été adopté en séance plénière par les membres de l'OIT en juin dernier à Genève par 439 voix pour, seulement 7 contre et 30 abstentions.

ce texte international s'imposera législativement aux gouvernements qui le ratifieront. Elle sera contraignante pour les Etats au point de pouvoir perdre des procès face à des travailleuses ou des travailleurs !

Enfin, cet accord vise à éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail, et à venir en aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles à l'échelle internationale. Or, on sait que les premières victimes de ces violences sont avant tout les femmes et les filles, touchées de manière disproportionnée par le harcèlement.



On peut parler d'une vraie victoire syndicale pour le droit des femmes !

Ainsi l'OIT recommande de prendre des mesures concrètes sur le lieu de travail pour protéger les victimes de violences conjugales, comme l'accès à une assistance juridique gratuite, la possibilité de recourir à une flexibilité horaire, des modifications de poste, des mesures de mobilité géographique éventuelles, la protection contre le licenciement ou encore des congés de droit pour les femmes victimes de violences conjugales pour se consacrer aux démarches nécessaires comme porter plainte ou chercher un logement.

Aujourd'hui, tout l'enjeu est la ratification du texte par la France, et que celui-ci donne lieu à des modifications dans le droit du travail. Mais il suffit d'écouter les discours sexistes et réactionnaires pour comprendre que la bataille n'est pas gagnée d'avance et qu'elle est même loin d'être terminée.

25 novembre 2019

Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes

Samedi 23 novembre 2019

Participons aux marches contre les violences sexistes et sexuelles

**Exprimons notre force, notre colère et notre détermination
pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles.**

Jeudi 5 décembre 2019

Toutes et tous en grève contre le projet de réforme des retraites